

**MONTREAL**

Place Victoria, 43<sup>e</sup> étage  
800, Square Victoria, C.P. 303  
Montréal H4Z 1H1  
Téléphone 514 866-6743  
Télécopieur 514 866-8854

**JOLIETTE**

1075, boul. Firestone  
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6  
Ligne Mtl 514 990-4485  
Téléphone 450 759-8800  
Télécopieur 450 759-8878

**LAVAL**

3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610, Laval H7T 0J3  
Ligne Mtl 514 990-8884  
Téléphone 450 686-8683  
Télécopieur 450 686-8693

**LONGUEUIL**

1372, avenue Victoria  
Longueuil J4V 1L9  
Téléphone 450 672-4681  
Télécopieur 450 465-3700

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

202, rue Richelieu, bureau 205  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8  
Téléphone 450 358-5737  
Télécopieur 450 358-5748

**SAINT-JÉRÔME**

490, rue Laviolette  
Saint-Jérôme J7Y 2T9  
Téléphone 450 431-0705  
Télécopieur 450 431-1247

**SHERBROOKE**

20, rue Bryant  
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4  
Téléphone 819 481-0324  
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de  
**SCG LEGAL**  
Un réseau mondial  
de cabinets d'avocats  
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 11 novembre 2021

**Par courriel et par dépôt électronique**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC**  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019, phase 3 - Demande d'approbation des grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable (A/O 2021-01) et de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02) et d'une clause de renouvellement aux contrats**  
**Demande de report de la date de production de la preuve des intervenants**

**N.D. : 100422**

Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre de ce jour des procureurs de l'AQPER (C-AQPER-0053) sollicitant un report de deux jours la date de production de la preuve des intervenants dans le cadre de la phase 3 du présent dossier, afin de tenir compte du délai supplémentaire accordé au Distributeur pour produire ses réponses aux DDR et du court délai que cela laissera aux intervenants pour analyser ces réponses avant la production de leur preuve.

L'AQCIE et le CIFQ appuient cette demande et considèrent également que, par équité, il y a lieu d'accorder aux intervenants le même délai supplémentaire de deux jours afin de produire leur preuve écrite, soit d'ici le 26 novembre prochain à 15h30.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que la Régie portera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE  
Louis Germain, CIFQ  
Paul Paquin, analyste  
Me Simon Turmel, HQD